

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2021

**Présents :** MM. Viviane BOURGOIN-ZORZOLI, Ophélie RIVIÈRE, David RABARDY, Carole CASTAGNET, Mikaël SCHITTLY, Christine BEAUGEY, Alain BOYALS, Philippe CHÂTEAU, Frédéric DAURIAT, Aurélien DEBOUCHAUD, Bernard DOUCET, Trinidad LAIR, Sylviane LAMOUREUX, Nathalie PRIORET, Stéphane RHOUY, Ludovic ROGER, Geneviève TEXIER, Émilie VIEILLETOILE,

**Excusée :** Mylène TALLET,

**Secrétaire de séance :** Christine BEAUGEY

Le compte-rendu de la séance du 8 avril 2021 est validé.

### **Souscription à l'option de l'ATD 16 « Sauvegarde 321 et usages collaboratifs »**

Actuellement, l'ATD offre un service de sauvegarde qui n'est plus adapté aux risques informatiques d'aujourd'hui. Elle concerne les données de nos logiciels métiers (comptabilité, élections, état-civil, gestion du personnel), de nos documents internes (en word, excel, pdf ...), et de la messagerie. Le service qui prend fin au 30 juin n'était plus facturé car plus très fiable.

La nouvelle proposition comporte une triple sauvegarde (sur site, et sur deux sites extérieurs différents en France comme le veut la réglementation) et comprend la location d'un serveur de données adapté. Cette prestation est facturée 1 200 € par an. Elle peut s'accompagner d'un système dit « usages collaboratifs » permettant de se connecter à distance de façon sécurisée au serveur de données (agents comme élus) pour un coût supplémentaire de 300 €.

A l'unanimité des présents, les élus valident la souscription à l'option « Sauvegarde 321 et usages collaboratifs ».

### **Taux de promotion de grade**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide d'adopter un taux de 100 % pour l'avancement de grade d'agent de maîtrise vers agent de maîtrise principal.

### **Création d'un poste d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe et d'un poste d'agent de maîtrise principal**

Madame le maire expose qu'un agent peut prétendre à un avancement de grade d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe à adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe. Un autre peut évoluer du grade d'agent de maîtrise à agent de maîtrise principal. Pour permettre au maire de nommer les agents sur ces grades, il faut préalablement que le Conseil Municipal crée les emplois puis qu'une déclaration de vacances d'emploi soit publiée sur le portail Emploi Territorial.

Le conseil municipal, crée un poste d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe à 31,75/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> juin 2021, et un poste d'agent de maîtrise principal à 32,52/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> août 2021.

### **Autorisation donnée au maire de recruter en contrat aidé**

Les contrats aidés, pour lesquels un coup de frein avait été mis par le gouvernement, sont de nouveau largement disponibles au profit des collectivités, et cela à des conditions plus intéressantes (80 %, sous certaines conditions, de prise en charge du brut sur la base de 26 h maximum à ce jour (susceptible d'évolution par arrêté préfectoral à tout moment) au lieu de 50 % sur la base de 20 h maxi).

Les services de l'Etat (Préfecture et Pôle Emploi) nous ont d'ailleurs contacté pour nous en informer et nous inciter à recruter.

Le maire propose le recrutement, comme cela avait été évoqué lors du dernier conseil, de 2 agents pour les services techniques pour un temps de travail de 20/35<sup>ème</sup>, mais aussi de 2 agents pour le service de restauration scolaire / garderie / ménage école sur une base à affiner de 23 h / semaine pour chacun en complément du renouvellement à prévoir pour l'agent déjà en poste (accompagnement jusqu'à la retraite).

Les élus approuvent.

### **Attribution des subventions aux associations**

Préalablement aux débats, Aurélien DEBOUCHAUD présente le projet d'évènement fédérateur initié par Equisport, programmé pour les 6/7/8 août sur le site des écuries de la Ménardière. Il s'agit d'accueillir, d'abord deux soirs, puis le dimanche après-midi, un spectacle équestre de haute tenue (compagnie Gilles FORTIER). Les autres associations riviéroises ont été sollicitées afin de participer à l'animation par la tenue de stand notamment. Si aucune réponse ferme n'est connue à ce jour, plusieurs se sont dit vivement intéressées.

La logistique, même si elle n'est pas encore totalement finalisée, prévoit les accès, les postes de secours, les sanitaires (toilettes sèches), les gradins, la billetterie. Environ 900 personnes sont attendues à chaque séance. Le pré-spectacle avec buvette et stands nourriture serait l'occasion de venir écouter différents groupes musicaux (

L'Amicale Laïque servirait de « banque » aux autres associations (avance de fonds, et répartition égale des bénéfices après prélèvement de la part destinée à la troupe.

Les élus approuvent le principe de ce spectacle.

Mme Sylviane LAMOUREUX, MM. Alain BOYALS et Stéphane RHOUY sortent de la salle pour ce point de l'ordre du jour.

Madame le maire présente les propositions des commissions finances et associations concernant le niveau des subventions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 15 voix pour, attribue, pour un total de 12 895,00 €, les subventions suivantes :

Amicale des anciens combattants de Rivières	200 €	Amicale des chasseurs et propriétaires de Rivières	500 €
Amicale des donneurs de sang de La Rochefoucauld	150 €	Amicale laïque de Rivières	100 €
Amicale laïque section cyclotourisme de Rivières	500 €	Amicale des sapeurs-pompiers de La Rochefoucauld	200 €
Association des Joggeurs Briauds	100 €	Association des parents et amis des résidents du Centre Pierre Mourier La Rochefoucauld	60 €
Association VMEH La Rochefoucauld	100 €	Association CIDIL La Rochefoucauld	400 €
Association pour le souvenir des fusillés de la Braconne	60 €	Comité de jumelage avec Birkenau	100 €
Conseil des parents d'élèves de Rivières	500 €	Croix Rouge Délégation Braconne Tardoire	400 €
Union des délégués de l'Éducation Nationale	25 €	Association d'aide à domicile en milieu rural La Rochefoucauld	200 €
RASED École maternelle La Rochefoucauld	250 €	Restos du Cœur Charente	400 €
Secours Populaire Charente	400 €	TED 16 GDS	100 €
Bandiat Tardoire Football club Groupement de jeunes	2 000 €	Association des jardiniers charentais	100 €
Bandiat Tardoire Football club Groupement de jeunes – Projet handisport	2 000 €	CRCATB	150 €
AAPPMA La Rochefoucauld	100 €	Comité d'animation de Rivières	100 €
Equisport	500 €	Ecol'Ane	500 €
Equisport (si organisation de l'évènement estival)	2 500 €	Ecol'Ane éditions	200 €

MM. BOYALS et DEBOUCHAUD quittent définitivement la séance.

### **Décision modificative n°2 – Virement de crédits – Budget principal**

Compte tenu de l'impossibilité de déposer un dossier au titre du FDAC cette année, les élus décident de procéder au virement de crédits suivant sur le budget principal :

	INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes
Chapitre 21-239 : Immobilisations corporelles – Opération FDAC	- 30 000,00 €	
D 2151 : Réseaux de voirie	- 30 000,00 €	
Chapitre 21-230 : Immobilisations corporelles – Opération Voirie	+ 30 000,00 €	
D 2151 : Réseaux de voirie	+ 30 000,00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

### **Modalités de dépôt des listes pour la commission de délégation de service public**

Dans le cadre de la délégation du service d'assainissement collectif, il est nécessaire de faire intervenir la commission d'ouverture des plis en cas de nouvelle délégation ou en cas d'avenant au contrat entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5%.

En application de l'article L. 1411-5 du Code général des collectivités territoriales, il est nécessaire d'organiser l'élection des membres de la commission d'ouverture des plis. Présidée par le Maire, elle comporte, en outre, trois membres titulaires et autant de suppléants.

En application de l'article D. 1411-3 du Code général des collectivités territoriales, les membres titulaires et suppléants sont élus au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel.

L'article D. 1411-5 prévoit que l'assemblée délibérante fixe les conditions de dépôt des listes. Aussi, avant de procéder à l'élection (à la prochaine séance) des membres de la commission d'ouverture des plis liée à la délégation de service public, une délibération doit être prise de l'assemblée afin de fixer les conditions de dépôt des listes.

Le président de la commission d'ouverture des plis peut désigner, en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la délégation, des personnalités ou des agents de la collectivité pouvant participer à la commission avec une voix consultative. Il peut aussi inviter le comptable de la collectivité et un représentant du ministre chargé de la concurrence qui ont alors voix consultative.

Il est précisé aux éventuels candidats que, pour une personne qui aurait un intérêt direct ou indirect dans une entreprise candidate (parent proche travaillant dans l'entreprise...), le fait de siéger dans la commission peut constituer un délit de prise illégale d'intérêt sanctionné par l'article 432-12 du Code Pénal.

Le Conseil Municipal décide d'élire une commission de délégation de service public pour la totalité des procédures mises en œuvre pendant son mandat et fixe comme suit les modalités de dépôt des listes pour l'élection de la commission d'ouverture des plis :

- Les listes peuvent comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir (3 titulaires, 3 suppléants).
- Elles pourront être déposées auprès de Madame le Maire jusqu'à l'ouverture de la séance du conseil municipal au cours de laquelle il sera procédé à l'élection.

Sont déjà candidats Mmes Christine BEAUGEY, Caroles CASTAGNET et Sylviane LAMOUREUX et MM. David RABARDY, Stéphane RHOUY et Ludovic ROGER.

### **Rapport sur la délégation du service public d'assainissement collectif**

Madame le Maire rappelle que le contrat de délégation du service public d'assainissement de la commune passé avec SAUR arrive à échéance au 31 décembre 2021.

Elle indique que la procédure de passation des contrats de délégation de service public est définie par le Code de la Commande Publique et les articles L. 1411-1 à L. 1411-19 du Code général des collectivités territoriales. Préalablement à une telle procédure, l'assemblée délibérante doit se prononcer sur le principe de la délégation du service public d'assainissement collectif du au vu du rapport établi en application de l'article L 1411-4 du Code général des collectivités territoriales, rapport préparé par Charente Eaux).

Au vu de cet exposé et du rapport sur le principe de la délégation du service public d'assainissement collectif de la commune de Rivières, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 16 voix pour, décide du principe de déléguer sous la forme d'affermage le service public d'assainissement collectif de la commune pour une durée de 12 ans (échéance au 31/12/2033), et approuve les caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire définies dans le rapport présenté par Madame le Maire, à savoir :

- affermage ;
- exploitation aux risques et périls du délégataire ;

- périmètre : territoire de la commune ;
- durée : 12 ans ;
- renouvellement d'une partie des équipements électromécaniques à la charge du délégataire ;
- mode de rémunération : perception auprès des usagers d'une redevance comprenant une part fixe annuelle et une part proportionnelle au volume consommé.

### **Organisation des bureaux de vote pour les élections départementales et régionales des 20 et 27 juin 2021**

La concomitance des deux scrutins et de la crise sanitaire ont obligé à redéfinir certains éléments de l'organisation habituelle des élections.

Il a donc été décidé que le bureau 1 se tiendrait en mairie comme d'habitude mais avec un scrutin dans le hall et le couloir et l'autre dans la salle du conseil.

Par contre, le bureau 2 va être exceptionnellement transféré de l'école vers l'Espace Ripériis. En effet, la salle principale de la salle des fêtes permettra d'accueillir sans problème le double bureau. La queue se fera dans le hall.

Par ailleurs, au lieu des tranches horaires de permanences des élus par 2,5 heures, ils seront présents toute la journée, sauf impératifs professionnels. Seuls quelques conjoints seront appelés en renfort pour le vote comme pour le dépouillement.

Les élus définissent les permanences.

### **Questions diverses**

#### Budget participatif du Département

À ce jour, deux idées émises par des habitants de Rivières ont été pré-retenues. L'une consiste en la pose d'abribus là où il en manque, l'autre en la création d'une aire de fitness avec des agrès dédiés.

Ces deux projets doivent maintenant être portés par une association, et être avalisés par la mairie.

Les élus s'y montrent favorables.

Ensuite, le règlement du budget participatif implique un vote des populations, les projets les plus plébiscités seront choisis.

#### Plan bibliothèque

La directrice de l'école vient d'informer la mairie que l'école de Rivières peut prétendre encore cette année au plan Bibliothèque qui permet le financement d'ouvrages par l'Éducation Nationale à condition que la mairie investisse également dans du mobilier par exemple. Ce plan avait déjà bénéficié à l'école il y a quelques années.

La réponse est à donner pour le 27 mai. Les élus sont favorables.

#### Balade Nature et Patrimoine

Ces balades portées par la communauté de communes en remplacement des balades du vendredi seront plus axées sur l'environnement avec des intervenants dédiés (Charente Nature pour la faune par exemple). Il est proposé d'en organiser une sur Rivières (Vallée de la Bellonne, ou sentier des oiseaux – Gros Roc, ou karst) vers la mi-septembre. La mairie serait chargée du vin d'honneur.

#### Conseil Municipal des Jeunes

Le CMJ se réunira le 22 mai.

M. RABARDY, en complément du sondage réalisé auprès des élus précédemment, a interrogé les jeunes conseillers sur leurs souhaits d'actions en termes de développement durable. Sont ressortis la réalisation d'un bilan énergétique des bâtiments communaux, la déclinaison de manifestations de type « Nettoyons la Nature », l'organisation d'une rando écolo-éducative, la réutilisation de l'eau de pluie et enfin la réflexion pour inclure les travaux d'économies d'énergie dans le projet qui sera mené sur le terrain face à l'espace Ripériis.

#### Gens du Voyage

Un groupe de 4 familles est arrivé le 28 mars d'abord sur le terrain d'entraînement avant d'être délocalisé vers le terrain face aux ateliers. Une convention a été conclue pour un départ le 11 avril.

Le maire précise, pour en voir discuter directement avec la Préfète, que tant que la CDC n'aura pas défini d'emplacements qui leur seraient réservés comme la loi le prévoit, les communes n'auront aucun moyen d'action concernant ces implantations sauvages.

### Déclaration d'intention d'aliéner

Le Conseil municipal est informé, que dans le cadre de sa délégation, Madame le Maire a décidé de ne pas préempter les biens suivants :

- 181 rue des Châtaigniers (bâti)
- Rue du Gros Roc (non bâti)
- 29 rue du Gros Roc (bâti)
- Rue de la Fosse à Muguet (non bâti)
- 465 rue des Palisses de Mazat (bâti)
- 313 G rue du Grand Plantier (bâti)
- 135 rue de la Pouyade (bâti)
- 151 rue de la Charbonnière (bâti)

### Travaux

Le permis de construire pour l'extension du bâtiment de stockage des services techniques est accordé. Les travaux devraient se dérouler fin juin.

La route du Bandiat abîmée suite aux inondations sera rouverte après les travaux réalisés par l'entreprise Riffaud. La bande de roulement sera en ciment.

Le point-à-temps sera fait par Delavallade TP.

Le choix du nouveau camion pour les services techniques est en cours de finalisation, mais les délais de livraison sont longs.

Plusieurs panneaux de signalisation de la commune ou du Département ont été volés pouvant créer des dangers de circulation (sens interdit, stop). Des panneaux seront rachetés et soudés.

### Chats

Deux signalements de chats errants sont remontés en mairie : Tout-y-Faut et la MAPA. Ces cas correspondent aussi à des chats qui ont été nourris par des riverains.

### Dates

**Le prochain conseil municipal est programmé le 8 juillet.**

Des réunions d'adjoints sont prévus le 10 juin et le 24 juin.